

auj. cont enq. lequel a quitté comme habile à se dérober pour faire partie de la terre. Bi gmaté, décédée en laissant un autre héritier le nomme "Taelapu", qui ont fait un partage, et a revendiqué en cette maladi la terre. "Taelapu", sis à Ponachhua, domme confrance de seize acres, soixante cedraires, plantis de maïs. Borneé au Nord par la montagne, qui suit par un ruisseau, à l'Est par Roenui, à l'Ouest par Roenui.

Le reclamant ne possède pas de titre, nous avons procédé à l'interrogatoire administratif de laquelle il résulte que la dite terre lui appartenait depuis longtemps, lorsqu'il l'a été, et qu'il l'a possédée avec l'autre qui ont fait un partage entre eux.

Par ce motif

*Ordonnance*

La terre "Taelapu", sis à Ponachhua, ci-dessus désignée, appartenant au nommé Bi gmaté.

Saisi d'autre à omra le huit avril mil neuf cent cinquante trois, par le ministre des Commissions.

*Gravier*

N° 1584

N° 14010 des Enquêtes

Déclaration - Revendication du nomme PUCIKHO, cultivateur domicilié à Pagnare.

Le nomme Pucikho, s'est présenté ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinquante et un, et a revendiqué la terre "Cuttahaiua", sis à Pomarave, domme confrance de deux hectare, soixante deux acres, cinquante cedraires, plantis de cocotiers et maïs. Borneé au Nord par un ruisseau, au Sud par Mohucho, à l'Est par Haupochaoefilo, à l'Ouest par Bahia heo aicia.

Le reclamant ne possède pas de titre, nous avons procédé à l'interrogatoire administratif de laquelle il résulte que la dite terre lui appartenait depuis longtemps.

Par ce motif

*Ordonnance*

La terre "Cuttahaiua", sis à Pomarave, ci-dessus désignée, appartenant au nomme Pucikho.

Saisi d'autre à omra, le huit avril mil neuf cent cinquante trois, par le ministre des Commissions.

*Gravier*

N° 1585

N° 14110 des Enquêtes

Déclaration - Revendication du nomme PUCIKHO, cultivateur domicilié à Pagnare.

Le nomme Pucikho, s'est présenté ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinquante et un, et a revendiqué la terre "Selvachapao", sis à Pomarave